ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Adresse:
Michel LE CLER
Le LARRON
44 480 DONGES

DONGES le 30 août 2017

à Monsieur le Rédacteur en chef

Prière insérer

ECHANGER, COMPRENDRE ET AGIR!

Le 29 juin dernier, l'ADZRP s'adressait à Madame DUFEU-SHUBERT, députée de la 8ème circonscription de Saint Nazaire et sollicitait une rencontre.

Une délégation a été reçue le 29 août en présence de l'élue et de ses attachées parlementaires, l'occasion d'aborder les grands dossiers portés par l'association et de nombreux dongeoises et dongeois.

Concernant le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, nous avons affirmé une nouvelle fois notre accord pour le détournement même partiel. Dans le même temps, nous avons dénoncé le diktat imposé par les décideurs (État, Total et SNCF Réseau) malgré les nombreuses oppositions exprimées et les réserves émises par nombre d'instances (Autorité environnementale structure attachée au Conseil Général de l'environnement et du développement durable, Conseil Municipal de Donges, Directeur Adjoint d'EB TRANS France, associations environnementales). Il est indispensable de se donner un temps supplémentaire pour définir un autre tracé qui allie les préoccupations des riverains et les intérêts économiques.

Quand le sujet du plan d'accompagnement aux risques industriels a été abordé, l'élue s'est étonnée de cette mesure mise en place sur 7 PPRT alors qu'il en existe plus de 400 sur l'ensemble du territoire. Sa surprise a été grande également quand elle a compris que les riverains devaient avancer le coût des travaux prescrits avant d'être remboursés. Comment pouvait-on demander à des propriétaires de payer pour se protéger de risques dont ils n'étaient pas responsables et leur demander d'assumer une responsabilité qui est celle de l'industriel ?

Nous avons rappelé que la loi Bachelot signée en 2003 qui décline les Plans de Prévention des Risques Technologiques était incohérente, injuste, qu'il revenait à l'État qui entend l'imposer, d'assumer sa responsabilité en assurant une réelle sécurité aux riverains des sites à risques en exigeant notamment une véritable réduction des risques à la source.

D'autres sujets comme le transport des matières dangereuses ont été présentés.

De ce premier entretien, il ressort que Madame la Députée souhaite comprendre et s'informe, qu'elle réagit à toute forme de discrimination. L'ADZRP ne doute pas de sa sincérité et de sa détermination. Il lui faudra rapidement assumer un choix pour donner un sens à la démocratie participative.

Les Dongeois réclament le droit à la qualité de vie dans leur commune et n'entendent pas se voir imposer de nouvelles nuisances.

« Les certitudes arrogantes assénées par les décideurs n'aident ni à réparer le présent, ni à préparer l'avenir ».

Pour l'Association Michel LE CLER